

C A B I N E T

.....
PANT

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA
SUPERVISION DE LA CONCEPTION ET DU DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU
DE CONNAISSANCES ET DE LA DÉFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE DES
PROGRAMMES D'INNOVATION Y COMPRIS L'ÉLABORATION DE
DOCUMENTS DE PRÉSENTATION POUR LES LEVÉES DE FONDS**

Crédit : IDA-7677-TG
Crédit : IDA-7678-TG

AMI N° 006/2025/MENTD/CAB/PRMP/PANT
TG-PANT-484540-CS-QCBS

1. Le Gouvernement de la République Togolaise représenté par le Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale (MENTD) a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet d'accélération numérique du Togo (PANT) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif au recrutement d'un Consultant pour l'assistance technique pour la supervision de la conception et du développement du réseau de connaissances et de la définition et la mise en œuvre des programmes d'innovation y compris l'élaboration de documents de présentation pour les levées de fonds.
2. Le Consultant aura à exécuter les tâches (non exhaustives) suivantes :
 - Soutenir l'évaluation des prestataires, l'assistance au déploiement et le suivi opérationnel des Pods ;
 - Élaborer le modèle économique pour le *tech hub*, développer la documentation pour la levée de fonds du campus du tech hub et réaliser un benchmark des zones économiques spéciales dédiées exclusivement aux secteurs du numérique, des TIC et des nouvelles technologies. Ces zones ayant pour objectif d'attirer les investisseurs technologiques, encourager le développement des écosystèmes d'innovation et créer des pôles d'excellence numérique (ZES technologiques, Technopoles, Technoparks, Digital Free Zones (DFZ), IT Parks / ICT Parks, etc.) ;
 - Élaborer le modèle économique et le modèle de gouvernance, sélectionner les partenaires et superviser le déploiement des programmes de l'académie digitale ;
 - Participer à la sélection des partenaires et assurer le suivi de l'exécution des programmes d'incubation et d'accélération ;
 - Développer une méthodologie et accompagner la mise en place de l'écosystème d'innovation ;
 - Appuyer à la définition du cahier des charges détaillé, superviser la sélection des prestataires, assurer le déploiement de la plateforme et organiser la promotion et la formation sur le *Knowledge Network*.

Au-delà des objectifs spécifiques, le cabinet devra adopter une approche transversale intégrant systématiquement les dimensions d'inclusion et de durabilité dans toutes les activités. Cette approche comprendra : (1) l'intégration effective des femmes et des jeunes à tous les niveaux, avec des contenus adaptés aux besoins spécifiques de ces publics ; (2) l'application de principes d'éco-conception pour les infrastructures physiques et numériques, avec une attention particulière à l'efficacité énergétique et à la gestion des déchets électroniques ; (3) un transfert méthodique de compétences aux acteurs nationaux

(techniciens, formateurs, gestionnaires) pour garantir l'appropriation locale et la pérennité des initiatives au-delà de la mission. Des indicateurs spécifiques de performance seront établis pour chacune de ces dimensions et feront l'objet d'un suivi régulier.

Les Termes de Référence (TdRs) pour les prestations peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

La mission s'étendra sur une **période totale de vingt-quatre (24) mois** à compter de l'ordre de service de démarrage des prestations. Les **six (06) derniers mois consisteront en un accompagnement flexible** (d'au maximum soixante (60) jours hommes au total) pour la finalisation de tous les chantiers.

3. Le Ministère de l'économie numérique et de la transformation digitale invite les Consultants éligibles, à manifester leur intérêt pour exécuter les missions ci-dessus indiquées. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.
4. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
 - Etre un cabinet de conseil international, doté d'une expertise avérée dans la conception et la mise en œuvre de stratégies d'innovation et de transformation numérique. Il devra justifier d'une expérience significative en accompagnement institutionnel, en structuration de dispositif de financement d'un écosystème d'innovation et en développement d'écosystèmes entrepreneuriaux dans des marchés émergents ;
 - Avoir une expertise reconnue dans la création et l'opérationnalisation d'agences d'innovation, y compris la définition des modèles de gouvernance, la mise en place de cadres réglementaires adaptés et l'accompagnement stratégique des équipes dirigeantes ;
 - Avoir une capacité éprouvée à structurer et déployer des programmes d'incubation et d'accélération pour startups et PME innovantes, avec une approche basée sur les meilleures pratiques internationales ;
 - Avoir une expertise en conception de contenus digitaux et pédagogiques, ainsi qu'en développement des compétences numériques, adaptés aux besoins des acteurs de l'écosystème togolais ;
 - Avoir une connaissance approfondie des mécanismes de financement de l'innovation, notamment la structuration et la gestion de fonds de soutien aux startups et l'élaboration de stratégies de financement durable ;
 - Avoir une expertise en structuration de partenariats public-privé, avec un réseau international de partenaires, d'investisseurs et d'organismes de financement susceptibles d'être mobilisés pour le projet ;
 - Avoir une approche data-driven et une capacité avancée en modélisation économique et stratégique, permettant de proposer des solutions adaptées et pragmatiques aux défis identifiés.
 - Avoir une expérience de haut niveau dans l'accompagnement des gouvernements et institutions publiques sur des projets de transformation numérique, d'innovation et de structuration d'écosystèmes technologiques ;
 - Avoir accompagné au moins deux projets de structuration d'écosystèmes d'innovation ou d'agences d'innovation (deux missions) au cours des dix (10) dernières années ;
 - Disposer d'une expérience avérée en Afrique ou dans un environnement similaire et dans des marchés émergents, en particulier sur des projets liés à l'innovation, l'entrepreneuriat et la transformation digitale ;
 - Avoir déjà mis en place ou conseillé des gouvernements sur la création de fonds d'investissement dédiés aux startups et à l'innovation.

NB : Les missions réalisées citées par le Consultant doivent être justifiées par des attestations de bonne fin d'exécution ou PV de validation des livrables.

Les candidats devront joindre à leur manifestation d'intérêt les documents administratifs suivants :

Pour les entreprises communautaires :

- 1) Carte d'opérateur économique ou toute autre pièce équivalente en cours de validité ;
- 2) Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- 3) Attestation de non-faillite datant de moins de trois (3) mois ;
- 4) Attestation de régularité fiscal ou quitus fiscal en cours de validité ;
- 5) Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (3) mois ;
- 6) Quitus social en cours de validité ;
- 7) Attestation de paiement de la redevance de régulation des marchés publics datant de moins de trois (3) mois.

Pour les entreprises étrangères :

- 1) Extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- 2) Attestation de non-faillite datant de moins de trois (3) mois ;
- 3) Attestation de paiement de la redevance de régulation des marchés publics datant de moins de trois (3) mois.

N.B. : A l'exception du quitus fiscal ou de l'attestation de régularité fiscale, de l'attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation des marchés publics et du quitus social qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies légalisées.

5. Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur la section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'Investissement (FPI), de septembre 2023, des Services de Consultants qui décrit les politiques de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêt.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes sous forme de consortium pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire. En cas de groupement, tous les membres du groupement seront solidairement et conjointement responsables pour le contrat dans son intégralité, si sélectionné.

6. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque Mondiale mentionné plus haut.
7. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et le détail des Termes de Référence (TDRs) à l'adresse ci-après : de lundi à vendredi de 09h 00 à 12h 00 et de 15h 00 à 17h 00 (heures locales) :

Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale,
Porte 114, Avenue Abdoulaye Fadiga, Lomé-Togo ; Téléphone : (+228) 22 21 25 28,
E-mail : marches.publics@numerique.gouv.tg **avec copie à** marches.publics@pant.gouv.tg

8. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, portant clairement la mention suivante : **« MENTD/PANT – Recrutement d'un Consultant pour l'assistance technique pour la supervision de la conception et du développement du réseau de connaissances et de la définition et la mise en œuvre des programmes d'innovation y compris l'élaboration de documents de présentation pour les levées de fonds »** doivent être déposées, soit en dossier physique (papier) en un (1) original + trois (3) copies, soit envoyées par voie électronique en utilisant les courriels (emails) à l'adresse précisée au point 7 ci-dessus, au plus tard le **30/07/2025, à 10 heures précises (TU)**.

Lomé, le 30/06/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics



Messanvi ETIM